

DÉCISION 2024-296

relative au jury de recrutement d'un Directeur de Recherche Junior à l'ENSG-Géomatique dans le cadre du programme de Chaire de Professeur Junior (CPJ)

Le directeur général de l'Institut national de l'information géographique et forestière,

Vu le décret n° 2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN),

Vu le décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche,

Vu l'arrêté du 2 mai 2024 pris en application du décret no 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche,

Décide :

Article 1er : La commission de sélection IGN, pour le poste de Directeur de recherche junior *Méthodes statistiques avancées et intelligence artificielle pour les géosciences*, chargée d'une part de l'évaluation des dossiers des candidats préalablement sélectionnés sur dossier et d'autre part de l'audition des candidats, réunira les membres suivants :

- Mme Cécile Hardouin Ceccantini, Professeure de l'Université Paris Nanterre
- Mme Hélène Brogniez, Professeure de l'Université Versailles Saint-Quentin
- M. Athanassios Argiriou, Professeur de l'Université de Patras, Grèce
- M. David Bétaille, Directeur de Recherche du développement durable, Université Gustave Eiffel
- M. Hassan Smaoui, Directeur de Recherche du développement durable, CEREMA
- Mme Isabelle Panet, Ingénieure en chef des ponts, eaux et forêts, IGN
- M. Nicolas Paparoditis, Directeur de Recherche du développement durable, IGN

Article 2 : Le comité de sélection sera présidé par Nicolas Paparoditis.

Article 3 : Le comité de sélection se réunira le 29 mai pour l'examen et la sélection des candidatures à auditionner et le 10 juin 2024 à Saint-Mandé pour l'audition des candidats et l'élaboration d'un procès-verbal avec la liste des candidats classés.

Article 4 : La liste des candidats classés sera transmise par le président du comité de sélection au directeur des ressources humaines de l'IGN au plus tard le 11 juin.

Article 5 : le directeur de l'ENSG-Géomatique est chargé de l'application de la présente décision.

Fait à Saint Mandé, le

Sébastien Soriano

DocuSigned by:
Sébastien SORIANO
3CA9E704A8B849C...